

# Bilan de qualité de la législation de l'UE concernant les perturbateurs endocriniens - Consultation publique

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

## Introduction

---

### Champ d'application et objectifs

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui altèrent le fonctionnement des hormones (système endocrinien), ce qui nuit à la santé des personnes et des animaux. Ils peuvent être d'origine synthétique ou naturelle. L'exposition aux perturbateurs endocriniens peut se produire de différentes manières, par exemple par les résidus de pesticides contenus dans les aliments ou par d'autres types de produits utilisés ou présents dans notre vie quotidienne.

Dans sa communication publiée le 7 novembre 2018 et intitulée «[Vers un cadre complet de l'Union européenne en matière de perturbateurs endocriniens](#)», la Commission a confirmé sa volonté de protéger les citoyens de l'Union et l'environnement contre les perturbateurs endocriniens en réduisant autant que possible l'exposition des personnes, ainsi que de la faune et de la flore. La communication présente un ensemble complet d'actions comprenant notamment un **bilan de qualité** global de la législation correspondante.

La législation de l'UE sur les substances chimiques a été élaborée à des moments différents et, dans certains cas, avec des objectifs différents. Des approches réglementaires différentes ont ainsi été adoptées en fonction des secteurs et la question s'est posée de savoir si le cadre juridique de l'UE régissant les perturbateurs endocriniens était suffisamment cohérent. Le bilan de qualité vise à analyser la cohérence des différentes approches réglementaires adoptées pour évaluer et gérer les perturbateurs endocriniens et à examiner si la législation actuelle remplit son objectif de protéger les personnes et l'environnement. Les résultats du bilan de qualité serviront à améliorer éventuellement le cadre réglementaire concernant les perturbateurs endocriniens. La [feuille de route](#) contient de plus amples informations à ce sujet.

La consultation des parties prenantes est un élément essentiel du bilan de qualité. Elle vise à recueillir les contributions d'un large éventail de groupes de parties prenantes et des citoyens afin de garantir que les avis de toutes les parties intéressées sont pris en compte dans l'évaluation.

La présente consultation publique poursuit les objectifs suivants:

- évaluer les préoccupations et les besoins du public concernant les perturbateurs endocriniens dans l'UE;
- évaluer dans quelle mesure la législation de l'UE actuelle répond aux préoccupations et aux besoins des citoyens;
- déterminer les moyens d'améliorer la manière dont les perturbateurs endocriniens sont évalués et gérés, et la manière dont les risques éventuels sont communiqués.

### Public cible

Cette enquête cible le grand public, à savoir les **particuliers**. Elle a été préparée en partant du point de vue d'un citoyen. Elle ne suppose aucune expérience antérieure ou connaissance particulière dans le domaine de l'évaluation des risques réglementaire et de la gestion des perturbateurs endocriniens. Si vous souhaitez vous exprimer au nom d'une organisation, veuillez répondre à la [consultation destinée aux parties prenantes](#). La consultation des parties prenantes est accessible du 06/12/2019 au 31/01/2020.

## Informations vous concernant

---

\* Langue de ma contribution

- Allemand
- Anglais
- Bulgare
- Croate
- Danois
- Espagnol
- Estonien
- Finnois
- Français
- Grec
- Hongrois
- Irlandais
- Italien
- Letton
- Lituanien
- Maltais
- Néerlandais
- Polonais
- Portugais
- Roumain
- Slovaque
- Slovène
- Suédois
- Tchèque

\* J'apporte ma contribution en tant que

- Établissement universitaire/institut de recherche
- Association professionnelle
- Groupement d'entreprises
- Organisation de défense des consommateurs
- Citoyen de l'UE
- Organisation de protection de l'environnement
- Ressortissant d'un pays non membre de l'UE
- Organisation non gouvernementale (ONG)
- Autorité publique
- Syndicat
- Autre

\* Prénom

\* Nom

\* Adresse électronique (ne sera pas publiée)

\* Champ d'application

- International
- Local
- National
- Régional

\* Nom de l'organisation

*255 caractère(s) maximum*

\* Taille de l'organisation

- Microentreprise (de 1 à 9 salariés)
- Petite entreprise (de 10 à 49 salariés)
- Moyenne entreprise (de 50 à 249 salariés)
- Grande entreprise (250 salariés ou plus)

Numéro d'inscription au registre de transparence

*255 caractère(s) maximum*

Veillez vérifier si votre organisation est inscrite au [registre de transparence](#). Il s'agit d'une base de données dans laquelle s'inscrivent de leur plein gré les organisations cherchant à influencer sur le processus décisionnel de l'Union européenne.

\* Pays d'origine

Veillez indiquer votre pays d'origine ou celui de votre organisation.

- |                                      |                                  |                                  |   |
|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Afghanistan    | <input type="radio"/> Eswatini   | <input type="radio"/> Kosovo     | <input type="radio"/> Roumanie          |
| <input type="radio"/> Afrique du Sud | <input type="radio"/> États-Unis | <input type="radio"/> Koweït     | <input type="radio"/> Royaume-Uni       |
| <input type="radio"/> Albanie        | <input type="radio"/> Éthiopie   | <input type="radio"/> Laos       | <input type="radio"/> Russie            |
| <input type="radio"/> Algérie        | <input type="radio"/> Fidji      | <input type="radio"/> La Réunion | <input type="radio"/> Rwanda            |
| <input type="radio"/> Allemagne      | <input type="radio"/> Finlande   | <input type="radio"/> Lesotho    | <input type="radio"/> Sahara occidental |
| <input type="radio"/> Andorre        | <input type="radio"/> France     | <input type="radio"/> Lettonie   | <input type="radio"/> Saint-Barthélemy  |

- Angola
- Anguilla
- Antarctique
- Antigua-et-Barbuda
- Arabie saoudite
- Argentine
- Arménie
- Aruba
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Belgique
- Belize
- Bénin
- Bermudes
- Bhoutan
- Biélorussie
- Bolivie
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil
- Brunei
- Bulgarie
- Burkina
- Burundi
- Cambodge
- Gabon
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Gibraltar
- Grèce
- Grenade
- Groenland
- Guadeloupe
- Guam
- Guatemala
- Guernesey
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Guyane
- Haïti
- Honduras
- Hong Kong
- Hongrie
- Île Bouvet
- Île Christmas
- Île de Man
- Île Norfolk
- Îles Åland
- Îles Caïmans
- Îles Cocos
- Îles Cook
- Îles Falkland
- Liban
- Liberia
- Libye
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Macao
- Macédoine du Nord
- Madagascar
- Malaisie
- Malawi
- Maldives
- Mali
- Malte
- Maroc
- Martinique
- Maurice
- Mauritanie
- Mayotte
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie
- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Montserrat
- Mozambique
- Myanmar /Birmanie
- Namibie
- Nauru
- Saint-Christophe-et-Niévès
- Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
- Sainte-Lucie
- Saint-Marin
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Saint-Siège
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Samoa
- Samoa américaines
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie
- Seychelles
- Sierra Leone
- Singapour
- Sint-Maarten
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Svalbard et Jan Mayen
- Syrie
- Tadjikistan
- Taïwan

- Cameroun
- Canada
- Cap-Vert
- Chili
- Chine
- Chypre
- Clipperton
- Colombie
- Comores
- Congo
- Corée du Nord
- Corée du Sud
- Costa Rica
- Côte-d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Curaçao
- Danemark
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Îles Féroé
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Îles Heard et McDonald
- Îles Mariannes du Nord
- Îles Marshall
- Îles mineures éloignées des États-Unis
- Îles Pitcairn
- Îles Salomon
- Îles Turks-et-Caïcos
- Îles Vierges américaines
- Îles Vierges britanniques
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Iraq
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jersey
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigeria
- Niue
- Norvège
- Nouvelle-Calédonie
- Nouvelle-Zélande
- Oman
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palaos
- Panama
- Papouasie - Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Polynésie française
- Porto Rico
- Portugal
- Qatar
- République centrafricaine
- Tanzanie
- Tchad
- Tchéquie
- Terres australes et antarctiques françaises
- Territoire britannique de l'océan Indien
- Territoires palestiniens
- Thaïlande
- Timor-Oriental
- Togo
- Tokélaou
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turkménistan
- Turquie
- Tuvalu
- Ukraine
- Uruguay
- Vanuatu
- Venezuela
- Viêt Nam
- Wallis-et-Futuna
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe

- Espagne
- Kirghizstan
- République démocratique du Congo
- Estonie
- Kiribati
- République dominicaine

\* Paramètres de confidentialité pour la publication

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

**Mode anonyme**

Seuls la catégorie de répondants à laquelle vous appartenez, votre pays d'origine et votre contribution seront publiés. Toutes les autres informations à caractère personnel (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence) ne seront pas publiées.

**Mode public**

Vos informations à caractère personnel (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence, pays d'origine) seront publiées avec votre contribution.

J'accepte les [dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel](#)

## Informations sur les perturbateurs endocriniens

---

1) Comment vous estimez-vous informé(e) sur les perturbateurs endocriniens?

- Très bien informé(e)
- Relativement bien informé(e)
- Peu informé(e)
- Pas informé(e) du tout

2) Quelles sont vos sources d'information sur les perturbateurs endocriniens?

Plusieurs réponses possibles.

- Commission européenne et agences de l'UE
- Autorités nationales de votre pays
- Sources scientifiques spécialisées
- Sources dans le domaine de l'enseignement et de la formation
- Actualité générale
- Réseaux sociaux
- Autres sources (précisez)
- Je ne recherche pas d'informations sur les perturbateurs endocriniens

Autres sources:

*50 caractère(s) maximum*

3) Comment vous estimez-vous informé(e) des décisions adoptées dans l'UE en ce qui concerne les perturbateurs endocriniens?

- Pas du tout informé(e). Je compte sur les autorités pour qu'elles prennent les bonnes décisions pour protéger ma sécurité
- Informé(e) dans une certaine mesure
- Très bien informé(e)
- Je ne sais pas

4) Pensez-vous que les effets des perturbateurs endocriniens sur la santé publique et l'environnement sont compris?

- Oui
- Oui, dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

## Efficacité de la législation de l'UE

---

5) Selon vous, dans quelle mesure la législation de l'UE vous protège-t-elle de l'exposition aux perturbateurs endocriniens due aux éléments suivants:

	Pas du tout	Dans une faible mesure	Dans une mesure modérée	Tout à fait	Je ne sais pas
Air extérieur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Eau potable (eau du robinet)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Maison ou bureau (p. ex. meubles, plancher, peintures)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aliments et boissons	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (films plastiques, boîtes pour pizza)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Détergents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Médicaments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dispositifs médicaux (p. ex. prothèses, stents, bandages, amalgames dentaires)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Produits de soins corporels (p. ex. cosmétiques, produits d'hygiène personnelle)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Équipement électrique et électronique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vêtements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres (précisez)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## Autres

50 caractère(s) maximum

6) Selon vous, dans quelle mesure la législation de l'UE vous protège-t-elle des perturbateurs endocriniens par rapport à d'autres produits toxiques (p. ex. substances cancérigènes ou mutagènes, substances toxiques pour la reproduction)?

- Je suis moins bien protégé(e) contre les perturbateurs endocriniens
- Je suis autant protégé(e) contre les perturbateurs endocriniens que contre d'autres substances chimiques toxiques
- Je suis moins protégé(e) contre d'autres substances chimiques
- Je ne sais pas

7) Le système endocrinien (hormonal) contrôle un grand nombre de processus dans le corps durant toute la vie, depuis le développement de l'embryon et de la puberté aux stades ultérieurs de la reproduction et de la vieillesse. Dans quelle mesure la législation de l'UE protège-t-elle les citoyens des effets des perturbateurs endocriniens durant les différentes étapes de la vie indiquées ci-dessous?

	Niveau de protection élevé	Niveau de protection modéré	Faible niveau de protection	Je ne sais pas
Exposition du fœtus pendant la grossesse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nouveaux-nés jusqu'à l'âge de 3 ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Enfants jusqu'à la puberté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Adolescents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Femmes enceintes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Adultes en général	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Personnes sur leur lieu de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Personne âgées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Personnes atteintes de maladies	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

8) Selon vous, dans quelle mesure les perturbateurs endocriniens contribuent-ils à certaines maladies/certains états de santé tels que la stérilité, le cancer ou l'obésité?

- Pas du tout



- Dans une faible mesure
- Dans une mesure modérée
- Dans une large mesure
- Je ne sais pas

9) Selon vous, dans quelle mesure la législation de l'UE protège-t-elle les catégories de faune et de flore ci-après contre les effets des perturbateurs endocriniens?

	Niveau de protection élevé	Niveau de protection modéré	Faible niveau de protection	Je ne sais pas
Insectes, y compris les abeilles et d'autres pollinisateurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres invertébrés tels que les escargots, les crevettes et les vers de terre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poissons et amphibiens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Oiseaux et reptiles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mammifères	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Végétaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

La protection de la santé humaine et de l'environnement constitue un objectif commun de la législation de l'UE sur les substances chimiques. Cet objectif doit être atteint en réduisant le plus possible l'exposition aux substances chimiques dangereuses. Dans le même temps, la législation de l'UE vise à améliorer la libre circulation des marchandises dans l'Union.

Les substances chimiques font l'objet de réglementations différentes selon leur utilisation. Certaines réglementations demandent de soumettre les substances chimiques à une évaluation spécifique afin de déterminer si elles possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien. D'autres ne font pas particulièrement référence aux perturbateurs endocriniens, mais peuvent avoir des liens avec des réglementations dans ce domaine. De ce fait, l'approche concernant les perturbateurs endocriniens est différente selon les secteurs, ce qui a soulevé la question de savoir si la législation de l'UE à cet égard était suffisamment cohérente.

10) Selon vous, l'UE devrait-elle adopter la même approche dans tous les secteurs réglementaires (p. ex. produits chimiques industriels, cosmétiques, produits phytopharmaceutiques, biocides, denrées alimentaires) pour:

	Oui, la même approche devrait être appliquée à tous les secteurs	Oui, dans la mesure du possible	Non, l'approche devrait être sectorielle	Je ne sais pas
Identifier les perturbateurs endocriniens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Gérer les risques d'exposition aux perturbateurs endocriniens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

11) Selon vous, dans quelle mesure la législation de l'UE permet-elle d'**identifier** les perturbateurs endocriniens dans les secteurs suivants?

	Tous sont identifiés	Une partie est identifiée	Peu sont identifiés	Aucun n'est identifié	Je ne sais pas
Pesticides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Biocides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Jouets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Détergents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Engrais	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Équipement électrique et électronique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meubles (maison/bureau)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Additifs alimentaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Produits de soins personnels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dispositifs médicaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Médicaments à usage humain et vétérinaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

12) Selon vous, dans quelle mesure la législation de l'UE permet-elle de **gérer les risques** liés aux perturbateurs endocriniens dans les secteurs suivants?

	Elle permet de bien les gérer	Elle permet de les gérer relativement bien	Elle ne permet pas de les gérer	Je ne sais pas
Pesticides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Biocides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Jouets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Détergents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Engrais	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Équipement électrique et électronique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meubles (maison/bureau)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Additifs alimentaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Produits de soins personnels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dispositifs médicaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Médicaments à usage humain et vétérinaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## Essais réglementaires et bien-être animal

---

La législation de l'UE sur les biocides, les pesticides et les substances chimiques (règlement REACH) prévoit de soumettre les substances chimiques à des tests afin d'évaluer si elles possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien. Elle demande en particulier de réduire le plus possible l'utilisation d'animaux vertébrés (conformément à la législation de l'UE concernant la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques).

13) Selon vous, l'utilisation d'animaux pour effectuer des tests destinés à évaluer si des substances chimiques possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien est-elle aussi réduite que possible dans l'UE?

- Elle n'est pas du tout réduite
- Elle est réduite de manière insuffisante
- Oui, elle est réduite dans la mesure du possible
- Elle est tout à fait réduite
- Je ne sais pas

## Efficacité de la législation de l'UE

---

Les bénéfices de la législation de l'UE englobent la protection de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que la libre circulation des marchandises sur le marché de l'UE. Les coûts peuvent être économiques (temps, ressources), mais aussi éthiques (p. ex. utilisation d'animaux de laboratoire pour effectuer des tests). L'efficacité mesure les bénéfices par rapport aux coûts.

14) Selon vous, les coûts (p. ex., temps, ressources, utilisation d'animaux de laboratoire) liés à la législation de l'UE sur les perturbateurs endocriniens sont-ils justifiés et proportionnés par rapport aux bénéfices?

- Pas du tout
- Dans une faible mesure
- Dans une mesure modérée

- Tout à fait
- Je ne sais pas

15) Selon vous, dans quelle mesure la législation de l'UE sur les perturbateurs endocriniens entraîne-t-elle:

	Pas du tout	Dans une faible mesure	Dans une mesure modérée	Tout à fait	Je ne sais pas
Des coûts pour le secteur agricole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des coûts pour l'industrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des coûts pour les citoyens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des coûts éthiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres (veuillez préciser)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Autres

*50 caractère(s) maximum*

16) Selon vous, dans quelle mesure la législation de l'UE sur les perturbateurs endocriniens entraîne-t-elle des bénéfices pour:

	Pas du tout	Dans une faible mesure	Dans une mesure modérée	Tout à fait	Je ne sais pas
La santé humaine	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La faune et la flore	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le marché de l'UE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

17) Selon vous, qui devrait être chargé de réglementer la protection des personnes, ainsi que de la faune et de la flore, contre les perturbateurs endocriniens? (Plusieurs réponses possibles)

- Les autorités locales ou régionales
- Les autorités nationales
- Les autorités de l'UE
- Les organisations internationales
- Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures
- Je ne sais pas

## Pertinence de la législation de l'UE

---

18) Selon vous, dans quels domaines l'UE devrait-elle renforcer ses efforts concernant les perturbateurs endocriniens?

	Beaucoup d'efforts nécessaires	Quelques efforts nécessaires	Efforts suffisants	Je ne sais pas
Identification des perturbateurs endocriniens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Approche cohérente concernant l'identification et la gestion des perturbateurs endocriniens dans l'ensemble des secteurs réglementaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de l'exposition des personnes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de l'exposition de la faune et de la flore	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de la charge et des coûts pour les entreprises	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Question ouverte

---

19) N'hésitez pas à nous faire part de toute remarque ou suggestion que vous estimez utile sur le bilan de qualité concernant les perturbateurs endocriniens

*2000 caractère(s) maximum*

### Veillez charger votre fichier

La taille de fichier maximale est de 1 Mo.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

Merci pour votre participation!